

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

**UN IMPRIMÉ
PAR FAMILLE**

Inscrivez **TOUS VOS ENFANTS SUR LE MEME IMPRIME** : qu'ils soient scolarisés à TREZIOUX ou à SAINT-FLOUR (si vos enfants de Maternelle viennent à la garderie du soir à TREZIOUX complétez le document et inscrivez-les au transport scolaire si besoin).
CONSERVEZ LE REGLEMENT, NE RETOURNEZ QUE LE COUPON et LA FICHE SANTE.

La commune de Trézioux organise un accueil (pour les enfants de la Commune de Trézioux) le matin, le midi et le soir, avant et après la classe ainsi qu'un service de restauration scolaire.

Les enfants résidant sur St-Flour ne seront accueillis que les midis et soirs, la garderie du matin étant assurée par l'école de St-Flour (l'inscription au transport scolaire est alors nécessaire).

Les enfants sont alors sous la responsabilité **d'agents communaux**.

HORAIRES ET TARIFS

Le service fonctionne durant les jours de classe, sur 4 jours donc : LUNDI-MARDI-JEUDI et VENDREDI.

Les parents sont tenus de déposer ou récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

1-LA GARDERIE :

- Le matin : accueil de 7h15 jusqu'à 8h20 (0.70 €/matin)
- Le midi : accueil dans le cadre de la restauration scolaire de 12h00 à 13h30 sous surveillance communale
- Le soir : accueil de 16h00 à 18h30 (1.80€ / soir, goûter inclus)

2-LA CANTINE :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi 3.30€/repas.

Si votre enfant ne mange pas à la cantine veuillez le signaler aux agents communaux au **06 31 86 60 83** avant 9h15, sinon, le repas sera facturé.

REGLEMENT : vous pourrez payer la garderie et la cantine par prélèvement automatique en remplissant le **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA** ci-joint et en fournissant un RIB (rendre le tout à l'école). Si vous avez déjà rempli ce document et que vous n'avez pas changé de numéro de compte bancaire, vous n'avez rien à faire. Si vous voulez suspendre le prélèvement, adressez-vous à la mairie de Trézioux. **PAYFIP** (paiement par CB sur un site sécurisé) sera mis en place en cours d'année.

LES REGLES DE SAVOIR-VIVRE

Le personnel de l'accueil périscolaire, outre son rôle de surveillance, participe à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

Les enfants doivent observer un comportement respectueux et correct vis-à-vis du personnel, des autres enfants, des locaux et du matériel.

Les comportements portant préjudice à la bonne marche de l'accueil périscolaire feront l'objet de sanctions :

1/Un avertissement oral.

2/En cas de récidive, une information sera transmise à la mairie et une lettre sera adressée aux parents.

3/Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, une exclusion temporaire sera envisagée.

Les parents ne doivent en aucun cas adresser des remarques désobligeantes aux agents communaux, en cas de désaccord, veuillez contacter directement la mairie.

SECURITE ET SANTE

Durant le temps d'accueil périscolaire, les parents autorisent les agents d'accueil à prendre toutes les mesures urgentes. La famille sera immédiatement prévenue.

Les parents doivent fournir leurs coordonnées téléphoniques en remplissant la fiche de renseignements ci-jointe.

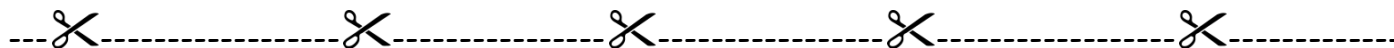
**COMMUNICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement est affiché dans les locaux périscolaires ainsi qu'à la mairie.
Il est notifié au personnel d'accueil et aux parents.

Les parents s'engagent à retourner :

- le coupon ci-dessous signé (merci de conserver le règlement), reconnaissant ainsi avoir lu et approuvé le règlement intérieur des services périscolaires
- dûment complétée, la fiche de renseignements à l'accueil périscolaire.

Ces deux documents sont obligatoires pour l'accueil de vos enfants.



coupon à détacher selon les pointillés et à retourner à l'école qui transmettra -Les Parents conservent le règlement

NOM et Prénom de l'élève (Classe de)

NOM et Prénom de l'élève (Classe de)

NOM et Prénom de l'élève (Classe de)

NOM et Prénom du père (ou du représentant légal)

NOM et Prénom de la mère (ou du représentant légal)

A Le.....

Signature du règlement intérieur des services périscolaires, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le père (ou représentant légal) La Mère (ou représentant légal) L'élève L'élève L'élève

**UN IMPRIMÉ
PAR FAMILLE**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS A L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE (à remettre à l'école qui transmettra à la
mairie de Trézioux)
ANNEE 2020-2021**

NOM et Prénom de l'Enfant :

Né(e) le : Classe :

NOM et Prénom de l'Enfant :

Né(e) le : Classe :

NOM et Prénom de l'Enfant :

Né(e) le : Classe :

NOM et Prénom du père (ou représentant légal) :

Adresse :

Tel domicile : Tel portable :

Tel travail : Adresse mail :@.....

NOM et Prénom de la mère (ou représentant légal) :

Adresse :

Tel domicile : Tel portable :

Tel travail : Adresse mail :@.....

ASSURANCE (responsabilité civile) des enfants :

Compagnie :

N° de Police :

N° de Sécurité Sociale où sont rattachés les enfants :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTE DES ENFANTS

Médecin Traitant :

Adresse : N° de Téléphone :

Allergies pour l' enfant (Nom et Prénom).....

Allergies pour l' enfant (Nom et Prénom).....

Allergies pour l' enfant (Nom et Prénom).....

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Trézioux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Trézioux.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR67ZZZ8110D8

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : COMMUNE DE TREZIOUX
Adresse :
Code postal : 63520
Ville : TREZIOUX
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IBAN
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
BIC

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom et prénom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Commune de TREZIOUX**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **Commune de TREZIOUX**.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.